



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°1¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)

Adresse siège : 4, Esplanade de la Cité d'Affaire – CS36029 – 97 357 – MATOURY CEDEX

Tel : 0594 28 28 28

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Titulaire du marché :

GUIMABAT

104 LOT CARIACOU

97 354 REMIRE-MONTJOLY

Tel : 0594 28 47 73

Courriel : guimabatgl@orange.fr

Siret : 514 093 756 00021

Désigné dans l'objet de l'avenant ci-après

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Travaux de réhabilitation des bâtiments communaux de Cayenne – lot n°1 : Charpente et Couverture
Consultation n°CACL-ENR-2022-01 – accord-cadre n° 22ENR##011

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 24/11/2022

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 48 mois

■ Montant initial de l'accord-cadre : Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 2 000 000 €.

▪ Taux de la TVA : 0 %

▪ Montant HT : 2 000 000 € / Montant TTC : 2 000 000 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

▪ NON

OUI

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant intervient dans le cadre du 3° de l'article L. 2194-1 du code de la commande publique. L'accord-cadre 23ENR##003 lot n°2 a été résilié pour faute de l'entreprise titulaire, conformément aux dispositions de l'article 50.3 du CCAG-Travaux, suite à la radiation de l'entreprise (avis sirène mentionnant « Entreprise cessée depuis le 17/07/2023 »).

Afin d'assurer la continuité de l'opération des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, et ne pas perdre les subventions (DSRE avant le 31 octobre 2023), la CACL propose à l'entreprise GUIMABAT d'ajouter à son périmètre d'intervention l'établissement suivant :

- Groupe scolaire Maud Nadiré (Macouria)

Le bordereau des prix unitaires utilisé pour ce présent établissement scolaire sera identique au bordereau retenu pour le lot suivant :

- Travaux de réhabilitation des bâtiments communaux de Cayenne Lot N°01 : Charpentes-couvertures

Le présent avenant vient remplacer l'article II.2.1 du CCTP de l'accord-cadre n° 22ENR##011 par l'article 1 suivant :

« La présente consultation concerne la réalisation des travaux de réhabilitation de charpentes, couvertures, faux-plafonds et isolation, des bâtiments communaux du territoire de la commune de CAYENNE, ainsi que le Groupe scolaire Maud Nadiré à Macouria ».

Ces prestations sont prévues pour un total maximum de 400 000 € HT € et devront être réalisées dans le délai initial du marché.

Incidence financière de l'avenant :

Montant de l'avenant : 400 000 €

% d'écart introduit par l'avenant : 20 %

Nouveau montant du marché : Le nouveau montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 2 400 000 €.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature électronique
GUIMARAES LOPES ENOCK	REMIRE 14/9/2023	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)